

Conseil Supérieur de l'Énergie du 18 septembre 2018

Examen d'un projet de décret sur l'ARENH restreignant la possibilité d'arbitrages spéculatifs des concurrents d'EDF

Le 18 septembre 2018, le Conseil Supérieur de l'Énergie (CSE) a examiné un projet de décret modifiant la partie réglementaire du code de l'énergie relative aux modalités d'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (l'ARENH).

L'objectif de ce texte présenté par le Gouvernement est d'**éviter les arbitrages spéculatifs** qu'ont exercés les concurrents d'EDF dans certaines conditions de marché en 2016 et 2017 aux dépens d'EDF. Il répond aussi à des préconisations de la Cour des comptes et de la CRE.

L'examen de ce texte a été l'occasion pour FO de rappeler quelques vérités au moment où beaucoup de forces œuvrent contre le Service public de l'électricité et où nombre de contre-vérités sont assénées en particulier sur une prétendue non-compétitivité du nucléaire.

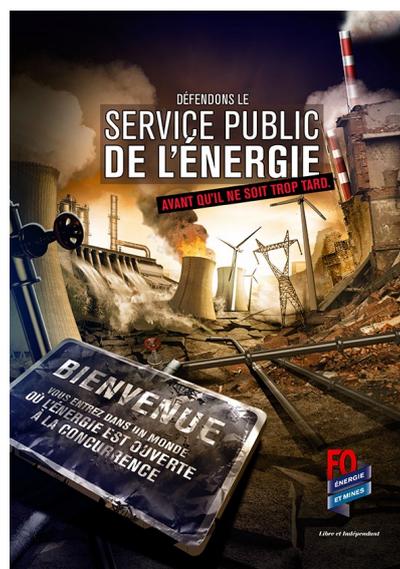
L'ARENH est un mécanisme qui a été mis en place en 2010 avec la loi NOME, dans le but de forcer l'ouverture du marché de l'électricité. Il permet aux concurrents d'EDF d'accéder à leur convenance, uniquement s'ils y ont intérêt en fonction de la situation des prix de marché, à un quart de la production nucléaire d'EDF, ceci à un prix fixé par l'État resté inchangé depuis 2010 à 42 euros !

Le dispositif a pour effet de plafonner les revenus de l'ensemble de la production nucléaire d'EDF. Il empêche EDF d'obtenir mieux que le prix de l'ARENH mais ne protège pas EDF quand les prix de gros sont bas et pas non plus des arbitrages spéculatifs : de fait, il confisque les gains à EDF et lui laisse les pertes.

Il a ainsi coûté plus de 5 milliards d'euros à EDF en organisant une véritable spoliation de celle-ci, et a pour autre **conséquence de favoriser les concurrents privés d'EDF.**

Elle est facile la concurrence dans ces conditions !

Privatisation des profits et socialisation des pertes, la musique n'est malheureusement que trop connue...



Conseil Supérieur de l'Énergie du 18 septembre 2018

Examen d'un projet de décret sur l'ARENH restreignant la possibilité d'arbitrages spéculatifs des concurrents d'EDF

Il a succédé à un autre mécanisme le TARTAM, adopté au bénéfice des grandes entreprises, c'est-à-dire de ceux qui avaient le plus agi en faveur de la déréglementation et qui se sont retournés ensuite vers l'État pour changer les règles quand le marché s'est retourné.

Mais **cette charge n'a pas été la seule** : 20 milliards de dividendes depuis la mise en Bourse d'EDF, 5 milliards d'impôts annuels pour le groupe EDF dont une partie concerne des taxes pesant sur la seule électricité, un blocage politique régulier des tarifs au mépris des règles que l'État lui-même avait instituées, la sollicitation régulière d'EDF par l'État, le dernier exemple en étant la reprise à la demande de l'État d'Areva NP et le lancement du projet HPC.

Dans ce contexte, il est encore plus **scandaleux qu'EDF subventionne des opérateurs qui tels Total**, sont en outre candidats à prendre à EDF les concessions hydrauliques, ce que FO combat résolument. Et puis quoi encore ?

Alors, dans le paysage actuel, **cette modification de l'ARENH, qui vise essentiellement à réduire un effet d'aubaine, est une modification bienvenue**, mais elle ne saurait être qu'un début, car c'est le principe même de l'ARENH, que FO a toujours combattu, qui est en cause et dont les conséquences sont bien plus lourdes.

Au total, cela montre surtout que l'ouverture à la concurrence de l'électricité est bel et bien un échec retentissant.

Aussi, nous voulons ici mettre en garde tous ceux qui veulent poursuivre cette fuite en avant que ce soit vers plus de concurrence ou que ce soit en cherchant à fragiliser EDF. Sur ce point, chacun a en tête les propos du nouveau ministre DE RUGY qui a indiqué que le statu quo en matière de périmètre d'EDF n'est plus possible et qu'il allait en parler prochainement avec le Président de la République.

Alors, oui, nous le disons haut et fort, **nous nous opposons avec la plus grande force avec le personnel à toute casse d'EDF** si telle était l'intention du ministre.

Ce n'est pas d'une fuite en avant vers toujours plus de concurrence et vers le démantèlement d'EDF dont les Français ont besoin, mais bien d'un **renforcement des valeurs de Service public sur ce bien de première nécessité** autour de l'entreprise publique qui doit continuer à incarner toujours mieux ces valeurs auprès des citoyens.